

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles, 22/9/1904

N° 4998/149 8

A M<sup>r</sup> Meaus

OBJET :

X h

ANNEXE

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un tableau qui fait l'objet de votre lettre du 16 etc

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé. etc  
Veuillez agréer, M<sup>r</sup> Meaus, l'assurance de notre considération distinguée.

Expédié le

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

*W. Meunier - 1 tab.*

## RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de .....<sup>1</sup> ouvrage..... soumis à  
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de  
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 4998/149 en  
date du 29 de 1904.....

Bruxelles, le 23 novembre 1904

*Ernest Gœaun*

8

Bruxelles ce 16 Nov. 1904.

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE  
le 16 Nov 1904  
Sous le n° 4995/149

Messieurs les Membres du Comité  
d'admission du Musée de Bruxelles.

*M*

Messieurs.

J'ai l'honneur de vous  
présenter un tableau de :

Cresspien  
dont je désirerais obtenir le  
prix de :  
troiscent cinquante francs.

Veuillez agréer, Messieurs,  
l'expression de mes sentiments  
distingués.

Ernest Heaux

12 rue des Berger, Bruxelles.